



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 29 janvier 2024	
2024 - 005	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 23/01/2024
	Date d'affichage : 23/01/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HOURQUET

OBJET :

BATIMENTS ET AMENAGEMENTS PUBLICS
TRAVAUX DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE, RENOVATION,
VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) ou de la DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) - ANNEE 2024

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS VERTS »

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FAFA »
FONDS d'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES LANDES AU TITRE DES
« EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE »



VU l'obsolescence et la vétusté des équipements « vestiaires-douches des joueurs, vestiaires-douches des arbitres, sanitaires et wc publics »,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de rénover, mettre en sécurité et en accessibilité les équipements « vestiaires-douches des joueurs, vestiaires-douches des arbitres, sanitaires et wc publics », afin de garantir l'accueil et l'accessibilité des publics « joueurs, arbitres, supporters, secours »

CONSIDERANT que pour mener à bien ce projet, il est opportun de présenter une demande d'aide financière :

- Au titre de la Dotation d'Équipement Territoriale et Rural (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) catégorie « bâtiments et aménagements publics - travaux de sécurité et d'accessibilité, rénovation, construction, extension »,
- Auprès du « fond verts » mobilisable au titre de l'axe II « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux : installation d'équipement permettant de réduire la consommation d'eau »,
- Auprès du « FAFA » (Fédération Française de Football),
- Auprès du Conseil Départemental des Landes

VU le montant prévisionnel des travaux de **88 000,00 € HT**

CONSIDERANT la réalisation indispensable de cette opération via une répartition des financements,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de solliciter :

- une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) ou de la D.E.T.R. au taux le plus élevé possible sur un montant de travaux de s'élevant à **88 000.00 € H.T.**
- une aide du Conseil départemental des Landes au titre « équipements sportifs de proximité » **pour un taux d'intervention de 18%**
- une aide au titre du Fonds Verts axe II « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux : installation d'équipement permettant de réduire la consommation d'eau » au taux le plus élevé possible sur un montant de travaux de s'élevant à **88 000.00 € H.T.**
- une aide au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) « mise en conformité des vestiaires et locaux annexes » au taux le plus élevé possible sur un montant de travaux de s'élevant à **88 000.00 € H.T.**

PRECISE que le financement serait réparti comme suit :



Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
AMoeuvre	EPC	8 800,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
bureau de contrôle	SOCOTEC	1 900,00 €		
coordo SPS	VIGEIS 40	1 860,00 €		
Sous-total MOE/Études		12 560,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
plomberie		13 800,00 €		
platerie		19 000,00 €		
électricité		9 200,00 €		
menuiserie		9 400,00 €		
peinture		24 600,00 €		
maçonnerie		12 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		88 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		100 560,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		26400	26 400,00 €	30,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État	ANS	8800	8 800,00 €	10,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		15840	15 840,00 €	18,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser	FONDS VERTS	8800	8 800,00 €	10,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		59 840,00 €	58,00%
Autres aides non publiques	FFF	8800	8 800,00 €	10,00%
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			8 800,00 €	10,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		19 360,00 €	32,00%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		19 360,00 €	32,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			88 000,00 €	

**RECAPITULATIF :**

Réhabilitation des vestiaires du stade - total estimatif des travaux = 88 000 € HT (hors études, suivi du chantier, etc)			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'entreprises	88 000 €	Etat – DETR (30%)	26 400 €
		ANS (10%)	8 800 €
		Département (18%)	15 840 €
		Fonds verts (10%)	8 800 €
		FAFA (10%)	8 800 €
		Commune (32%)	19 360 €
TOTAL	88 000 €	TOTAL	88 000 €

CHARGE M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **30 janvier 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT

**VOTE :**

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024005

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulbos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).